

**SECTEUR SAUVEGARDE  
DE MONTFERRAND  
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR**

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES DE LA REGION AUVERGNE  
SERVICE TERRITORIAL DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE VILLE DE CLERMONT-FERRAND

**PLAN REGLEMENTAIRE  
DU SECTEUR USr**


**PLAN  
EST**

GHECO Urbanisme  
11, WALKER  
63000 CLERMONT  
Date : 4 juin 2012 Echelle : 1/500e

- Limites du Secteur Sauvegardé : zone US**  
 - Limite du Secteur : zone USr  
 - Immeuble, façade, fragment protégés par la législation sur les M.H.  
 - Parties en sous-sol protégées par la législation sur les M.H.
- Immeubles protégés :**  
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits  
 - Rempart protégé (T1 = tour, C1 = contrefort)  
 - Rempart (base à préserver avec possibilité de reconstruction d'un mur épais) (TIII = tour)  
 - Immeuble ou partie d'immeuble à maintenir (volume et détails architecturaux extérieurs)
- Immeubles non protégés :**  
 - Immeuble à conserver et améliorer ou à remplacer sous conditions  
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée
- Espaces protégés :**  
 - Espace soumis à protection particulière : sols (P), jardins (J), perspectives urbaines, cours (C)  
 - Espace Boisé Classé à conserver  
 - Espace soumis à protection particulière : glaciais  
 - Espace Vert Protégé (J = Jardin, Jr = Jardin remarquable, Js = Jardin avec stationnement)  
 - Alignement d'arbres
- Autres prescriptions :**  
 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert  
 - Emplacement réservé : numéro d'opération
- Autres prescriptions :**  
 - Alignement nouveau  
 - Mur à conserver  
 - Emprise de construction imposée  
 - Emprise de construction imposée à l'emplacement d'immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée  
 - Espace reconstruisible après démolition  
 - Espace reconstruisible avec bâtiment R+0 uniquement  
 - Espace non reconstruisible (jardin à créer)  
 - Espace non reconstruisible (espace libre minimal à créer)
- Prescription particulière : Modification**  
 - Passage piéton à maintenir  
 - Vestige archéologique
- Détails architecturaux :**  
 - Escalier  
 - Puits  
 - Détail architectural exceptionnel
- Hauteur maximale de construction :**  
 - Rez-de-chaussée  
 - R + 1  
 - R + 2  
 - R + 3  
 - + combles habitable
- Autres :**  
 - fontaine  
 - pile de portail  
 - encadrement de portail  
 - bouche à feu  
 - muraille  
 - relief  
 - sculpture  
 - totem

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	INTITULE	AU BENEFICIAIRE DE
1	Acquisition pour placette	Commune
2	Acquisition pour cheminement piéton traversant	Commune
3	Acquisition pour création du glacis du rempart	Commune
4	Acquisition pour création d'un chemin face à la Tour 4	Commune



**Voir plan n° 1  
P.S.M.V. approuvé  
le 1er juillet 1997**

**US**

**USR**

**USR**

**USR**

